



UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
 X^e CANTON DE MONTPELLIER

PREFECTURE DE L'HERAULT
 ARRIVEE LE
 18 DEC. 2007
 BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers
 En exercice : 27
 Présents : 19
 Votants : 25
 Date de la convocation : 4 décembre 2007

N° 75

L'an deux mille sept et le dix du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMERO, MM CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mme GARCIA, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, MM BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO, Mme ANTOINE, MM FEVRIER, BOUSQUEL.

PROCURATIONS : M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN
 Mme DE HULLESSEN en faveur de Mme ROMERO
 Mme PETIT en faveur de M. MORENO
 Mme FONS VINCENT en faveur de Mme RAMON BOTONNET
 Mme PETARD en faveur de M. FEVRIER
 Mme AZEMAR en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTS : M. ELLUL, Mme HARO

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Madame LABORDE

Le contrat enfance et le contrat temps libre qui conditionnent le versement à la commune par la Caisse d'Allocations Familiales d'aides financières dans ses actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse : « la prestation de service unique », sont arrivés à échéance.

Il convient de conclure le nouveau contrat établi par la CAF « le contrat enfance jeunesse » qui se substitue aux contrats antérieurs.

Ce contrat signé pour 4 ans, est un contrat d'objectif et de cofinancement passé entre une CAF et la collectivité. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- d'accepter de conclure avec la CAF, un contrat enfance jeunesse.
- d'autoriser Madame le maire à signer ce contrat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame LABORDE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en préfecture
 le13/12/2007.....
 et publication
 le18/12/2007.....

Le Maire